

Info



Conseillers

Île de France - La Réunion

N°44

ÉDITO



2014, notre jeune ordre s'apprête à souffler sa 8ème bougie, et pour la troisième fois de notre histoire, nos conseils vont se renouveler, accueillir de nouveaux élus.

Pour notre conseil interrégional, cette échéance n'interviendra qu'en octobre, c'est dire que nous avons encore de nombreuses semaines pour continuer le travail engagé au service de notre Institution, et de notre profession.

La réflexion engagée lors du colloque « Kinésithérapie 2.0 » du 21 septembre dernier doit s'enrichir, se structurer, et fournir les arguments qui permettront à notre Institution d'accompagner notre profession dans son évolution, à travers une déontologie adaptée aux périmètres de l'exercice de demain, résolument orienté vers une offre de compétences élargie contribuant à proposer aux patients et plus généralement aux usagers de la santé des prestations de qualité, leur garantissant la plus grande sécurité.

Les conseillers du CIROMK IdF La Réunion travaillent actuellement, conformément aux sollicitations du Conseil national, à l'écriture d'amendements aux articles de notre code de déontologie. Au-delà de la production stricte émanant de notre conseil, c'est aussi à travers la synthèse des propositions issues des 9 conseils départementaux que nous formulerons nos suggestions.

Le CIROMK IdF La Réunion s'engage aussi cette année, aux côtés de l'ARS Ile de France, dans une démarche évaluative des « thérapeutiques complémentaires, ou alternatives » qui envahissent progressivement l'environnement de la santé, tant dans le secteur de ville que dans le secteur hospitalier. L'intégration, au sein des hôpitaux de l'APHP en particulier, de non professionnels de santé intervenant dans le parcours de santé des patients ne peut nous laisser indifférents. Cette question, appréhendée par l'académie de médecine comme par nos sénateurs, fait l'objet d'interrogations au sein du conseil de l'ordre, et sera abordée par le CIROMK en cohérence avec le Conseil national, qui a été auditionné au Sénat l'an dernier et fourni les grandes lignes de son analyse. S'il ne s'agit pas de rejeter en première intention, par dogmatisme ou conformisme, toute proposition novatrice, il convient néanmoins de se constituer comme rempart face à certaines initiatives prises par intérêt financier, dérèglement psychique, aberration scientifique, parfois dans le cadre de dérives sectaires. [Rapport de l'académie nationale de médecine, mars 2013]

Les échanges et la coopération entre les ordres des professionnels de santé, réunis en Ile de France à travers le CLIORPS (comité de liaison des institutions ordinaires des professions de santé), doivent nous permettre de définir une ligne cohérente et entendable, y compris par ceux qui, face à une situation plus ou moins désespérée, se tournent vers des promesses dont les vertus sont largement « vantées par les multiples sources d'information non contrôlée qu'offre notre société ». [ibidem], et ne les garantissent pas contre des risques avérés pour leur santé.

La question de l'exercice illégal, quelle que soit sa forme, est ainsi vive d'actualité.

Sommaire

Pages 2-3

Agenda

CESER IDF l'histoire d'un rendez-vous manqué

Questions écrites des députés

Un nouveau président pour le CDOMK 93

Le CDOMK 974 au coeur du cyclone

Pages 4-5

Journée d'information aux Pratiques Ordinales

Enquêtes auprès des kinésithérapeutes d'Ile de France et de La Réunion

Qualité des soins, sécurité des patients

L'épidémie de bronchiolite

Pages 6-7

Colloque kiné 2.0 du 21 septembre 2013

Kiné 2.1 à La Réunion

Page 8

DPC / EPP

Voeux 2014

Le dossier de la cartographie occupera encore une grande partie de notre temps cette année. En parfaite harmonie avec le Conseil national, et en collaboration avec le Conseil Régional d'Aquitaine, nous continuons ce grand chantier qui permettra à terme, non seulement d'identifier précisément en temps réel l'offre de kinésithérapie sur nos territoires, mais aussi de confirmer notre place centrale dans l'analyse fiable des moyens utiles à l'accès à tous à des soins de qualité. Le travail important réalisé par les CDOMK d'Ile de France et de La Réunion, qui doit permettre la mutation vers le RPPS, conditionne, bien entendu, la qualité du recensement et de la cartographie des kinésithérapeutes dans nos régions.

L'évaluation des pratiques professionnelles, qui s'impose à nous tous, professionnels de santé, relève probablement plus d'une question d'éthique que d'une injonction. Comment ne pas se poser la question de la pertinence de nos actes, de nos interventions auprès des hommes et des femmes qui nous accordent leur confiance ? Évaluer nos pratiques professionnelles ne revient-il pas à porter un regard réflexif sur nos comportements et nos actes, à se poser la question de savoir si nous ne pourrions pas « mieux faire », de savoir si nos référentiels sont conformes ou distancés des données actuellement disponibles ? Au-delà des strictes pratiques liées aux soins, notre relation à l'autre, notre appréhension de nos champs légaux d'intervention sont des domaines qu'il convient probablement d'interroger régulièrement, et qui doivent nous conduire à nous auto-prescrire les moyens de nous confronter aux évolutions permanentes des connaissances actualisées.

Le conseil Interrégional d'Ile de France et de La Réunion continuera donc, en 2014, à exercer ses missions de coordination des conseils départementaux, de liaison entre ceux-ci et le Conseil national, assumera pleinement son rôle de représentant de la profession sur nos territoires, auprès de toutes les Institutions en relation avec les questions de santé, et veillera aux intérêts des usagers de la santé, dans le périmètre des compétences des kinésithérapeutes franciliens et réunionnais, qui doit probablement se redéfinir pour répondre aux exigences de notre époque.

En ce début d'année, permettez-moi de vous adresser mes vœux les plus sincères pour 2014, mais aussi d'exprimer une pensée toute particulière pour notre confrère Roger Herrmann, président du CRO Rhône-Alpes, qui, 3 mois après un accident vasculaire cérébral inquiétant, remonte la pente, respire, s'alimente, s'exprime, et reprend ses dossiers ! Que les prochaines semaines te permettent de nouveaux progrès, et un retour rapide parmi les tiens.

Dominique PELCA, Président

Agenda - Activités

Représentation de la profession

- 7 novembre - Colloque BPCO
- 19 novembre - Commission d'autorisation d'exercice La Réunion
- 21 novembre - Journée Nationale de la kinésithérapie salariée - ENKRE
- 28 novembre - Commission d'autorisation d'exercice IDF
- 12 décembre - Réunion ARS IDF - SROS ambulatoire
- 17 décembre - Réunion cartographie au CNOMK
- 8 janvier - ARS IDF - Réunion sur les pratiques non conventionnelles
- 8 janvier - ARS IDF - Réunion sur les MAIA
- 23 janvier - Réunion du CLIORPS IDF
- 28 janvier - Voeux du Directeur Général de l'ARS IDF
- 5 février - Commission d'autorisation d'exercice La Réunion
- 11 février - Commission d'autorisation d'exercice IDF

Evaluation des Pratiques Professionnelles

- 14 novembre - Réunion de la commission EPP

Coordination des conseils départementaux

- 21 janvier - Réunion de coordination trimestrielle
- 7 décembre - Invitation à l'assemblée plénière du CDOMK91

Fonctionnement

- 19 novembre - Réunion de bureau
- 20 novembre - Conférence des présidents de région
- 21 novembre - Conférence des présidents
- 12 décembre - Assemblée plénière
- 17 décembre - Réunion de bureau
- 16 janvier - Réunion de bureau
- 13 février - Assemblée plénière
- 27 février - Réunion de bureau

Chambre disciplinaire de 1ère instance

- 6 novembre - Audience
- 7 novembre - Audience
- 12 février - Audience

Agenda électoral

Elections départementales
Vendredi 28 mars 2014

Elections nationales
Mercredi 25 juin 2014

Elections régionales
Mercredi 29 octobre 2014

CESER IdF, l'histoire d'un rendez vous manqué

Le 14 octobre 2013, le préfet de région de l'île de France publie un arrêté de composition du conseil économique, social et environnemental d'île de France, CESER, pour la période 2013-2019.

Cet arrêté a eu de quoi nous surprendre, dans la mesure où les modalités de désignations retenues sont largement différentes de celles qui avaient présidé à la nomination des représentants au CESR de 2007 (il n'était pas encore CESER).

En tout état de cause, alors que la place des institutions ordinales était explicite en 2007, et que les ordres avaient été convoqués pour participer à une élection qui aboutissait à la nomination de deux représentants des institutions ordinales franciliennes, les modalités retenues cette année imposent de trouver un accord, sans précision sur les conditions de celui-ci, entre l'UNAPL et les ordres d'une

part, et la CNPL et les ordres d'autre part.

Le 18 octobre, deux courriers signés l'un par le président national de l'UNAPL, l'autre par le président national de la CNPL sont adressés sans distinction, tant aux conseils départementaux qu'aux conseils régionaux des ordres professionnels d'île de France, et imposent des représentants, sans qu'aucune concertation avec les institutions ordinales n'ait eu lieu.

Devant l'émotion manifestée par les ordres face à ce procédé cavalier dénaturant l'esprit du texte, la direction de cabinet du préfet prend la décision d'organiser une réunion de conciliation entre les parties, la veille de la date limite de publication de l'arrêté de nomination, soit le 29 octobre, conformément aux dispositions de l'article R4134-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Aucun accord n'intervenant à la suite de cette réunion de conciliation, nous attendions que l'arrêté préfectoral de nomination soit pris, conformément au même article du CGCT, à la majorité des voix.

C'est avec surprise que nous avons pris connaissance de cet arrêté de composition, qui n'a pas tenu compte de ces dernières dispositions, et que nous avons introduit une requête devant le tribunal administratif.

Nous vous tiendrons informés de la suite de ce dossier.

16 institutions ordinales franciliennes soutenaient, et continuent à soutenir la candidature d'un avocat et d'une kinésithérapeute au CESER IdF.

Questions écrites des députés

Une récente étude, rendue publique début novembre 2013, menée par l'agence de communication TBWA\Corporate, analyse des questions écrites posées par les députés aux ministres des gouvernements de Jean Marc AYRAULT entre le 03 juillet 2012 et le 23 juillet 2013. (Source APM 05 11 2013).

Il apparaît que les questions de santé sont au

centre des préoccupations des députés, arrivant dans les 3 premières thématiques abordées par l'ensemble des parlementaires.

Sur les 4981 questions posées relatives à la santé, 86 concernent les kinésithérapeutes, et 94 les ordres professionnels. Les motivations de ces questions sont « d'attirer l'attention » du gouvernement, et d'interroger les ministres.

Le CIROMK IdF La Réunion s'est à plusieurs reprises cette année adressé aux parlementaires, en cohérence avec la politique du CNOMK, en les interpellant sur la question des études initiales en kinésithérapie, et l'intérêt, en termes de qualité des soins et de sécurité des patients de l'évolution rapide souhaitable d'un diplôme de niveau Master 2.

Un nouveau président pour le CDOMK93

Le 09 janvier, Franck Lagniaux a pris la succession de Daniel Sulinger à la présidence du CDOMK93.

Daniel a en effet quitté le département, pour profiter de sa retraite sous d'autres climats. Premier président du CDOMK93, il aura occupé ce poste depuis 2006, après une vie professionnelle riche et un investissement sans pareil pour la Masso-Kinésithérapie en Seine Saint Denis.

Sa démission anticipée ne se justifie que par sa volonté de rester en contact avec la profession. Il lui fallait pouvoir s'inscrire dans les temps au tableau de son lieu de domicile pour continuer à être actif pour notre profession.

Qu'il me soit accordé de rendre un hommage appuyé à ce professionnel enthousiaste, emprunt d'humanité, à cet homme



généreux qui a su rester simple et spontané.

Profitez de cette retraite bien méritée Daniel, les kilomètres ne seront pas un obstacle aux liens forts qui t'unissent au 93.

Quant à Franck, bonne présidence et rendez-vous le 28 mars, pour de nouveaux projets !

Le CDOMK 974 au coeur du cyclone

En ce début d'année 2014, La Réunion a été frappée par le cyclone « Bejisa » quasiment un an jour pour jour après le passage de « Dumile ». Cette fois, l'œil du cyclone a frôlé la côte ouest de l'île de quelques dizaines de kilomètres, nous épargnant de quelques dégâts supplémentaires. La Réunion a été en « alerte rouge » pendant presque 24 heures, période durant laquelle toute sortie est interdite et pouvant faire l'objet d'une amende. En réalité, l'activité économique a été ralentie d'au moins une journée de plus, tant les dégâts étaient importants. L'ouverture de la saison cyclonique doit faire l'objet de préparations à l'arrivée probable d'un météore et des normes cycloniques existent dans les constructions. Malgré cela plus de 100 000 foyers étaient privés d'électricité et même parfois d'eau courante et les

images vues à la télévision démontraient d'impressionnantes plaies matérielles.

Le CDO de La Réunion, dès la levée de l'alerte rouge, a été présent dans ses locaux afin de pouvoir répondre aux difficultés rencontrées par les confrères. Il n'y a heureusement eu aucun appel même si les soins de nos patients ont été amputés d'au moins 1 jour et que des confrères ont dû faire face à des difficultés d'accès à certains endroits de leurs soins à domicile. De nombreux conseillers interrégionaux ont vécu à distance le passage du météore par les médias et n'ont pas manqué de faire part à Alain Choulot et moi-même de leurs inquiétudes, de leur soutien, de leur compassion tout en proposant une éventuelle aide. Cette chaleureuse solidarité dans ce moment difficile démontre une

fois de plus combien les 2 régions sont proches malgré la distance qui nous sépare.

Yannick AH-PINE, conseiller



Journée d'information aux pratiques ordinales du 8 octobre 2013

La journée d'information aux pratiques ordinales du 8 octobre 2013 s'est donnée comme premier objectif et pour le bon fonctionnement de notre institution, le partage d'informations utiles en termes d'efficacité, de cohérence et conformité aux attentes du législateur.

Au cours de cette journée, sous la direction des membres du Conseil national, Madame Pascale Mathieu, Monsieur Jean-François Dumas et Monsieur Franck Gatto, plusieurs sujets ont été abordés dont, l'évaluation des pratiques ordinales vue sous un aspect théorique et pratique, la diffusion de données en Droit et enfin un débat interactif étayé d'exemples concrets.

L'enquête de satisfaction qui a été délivrée aux participants a montré un taux de satisfaction important.

Certes 67 % des conseillers ont certainement regretté la disposition de la salle et la qualité de l'équipement sonore et si un effort doit être apporté sur le respect des horaires avec 66 % de personnes satisfaites, nous observons



que pour 69 % des présents cette journée a su répondre à leurs attentes. Pour 91 % des conseillers, le conseil de l'Ordre est pertinent à organiser ce type d'évènement.

Les participants ont également apprécié l'accueil qui leur a été fait puisque 100 % d'entre eux ont exprimé une opinion favorable. Quant au colloque lui-même, tant sur l'intérêt des thèmes développés que sur la qualité des intervenants, plus des 2/3 des réponses demeurent favorables.

Le CIROMK Ile de France La Réunion, convaincu de la possibilité d'amélioration des pratiques ordinales, a l'intention de reconduire l'an prochain, sous une forme similaire, ce type de manifestation. Il sera tenu compte, bien évidemment, des retours qui nous sont parvenus et, en vue de la deu-

xième édition le CIROMK IdF-La Réunion souhaiterait associer l'ensemble des conseillers.

Fort du succès observé cette journée du 8 octobre, le CIROMK IdF-La Réunion tient à nouveau à remercier l'ensemble des intervenants et des participants qui ont su, là, montrer une unité, la recherche d'une cohérence d'actions au regard des missions qui nous sont confiées ainsi que l'esprit de responsabilité nécessaire à la pérennité de notre institution.

Florent TEBOUL, Conseiller

Enquêtes auprès des kinésithérapeutes d'Ile de France et de La Réunion



Dans le cadre de sa mission de représentation de la profession, le CIROMK a souhaité vous questionner ces dernières années sur plusieurs thèmes.

Les résultats des enquêtes sur vos pratiques sont présentés sur notre site :
- Démographie et pratiques professionnelles
- Prescription et kinésithérapie

Analyse des enquêtes

<http://idfregion.ordremk.fr/evaluation-des-pratiques-professionnelles/enquetes-professionnelles/>

Qualité des soins, sécurité des patients

Le CIROMK IDFR vous propose un questionnaire, autour de l'information du patient. Les réponses valides et les renvois aux textes sont disponibles sur notre site.

Répondre au questionnaire

<http://www.sphinxonline.net/CIROMK-IDF/Evaluationinformationauxpatients1/questionnaire.htm>

Réponses valides et renvois aux textes

<http://idfregion.ordremk.fr/representation-de-la-profession/securite-des-patients-dans-linterregion/>

L'épidémie de bronchiolites aiguës du nourrisson revient, comme chaque année à la même période

KINÉSITHÉRAPIE ET BRONCHIOLITE :

UNE EXPERTISE, UN GESTE ESSENTIEL

dont l'action bénéfique permet à votre enfant de :

- 1 mieux respirer
- 2 mieux se nourrir et mieux s'hydrater
- 3 mieux dormir

Les masseurs-kinésithérapeutes, conformément au code de déontologie, veillent à garantir la qualité des soins et la sécurité des patients.
Leurs pratiques s'appuient sur les recommandations scientifiques validées par la Haute Autorité de santé (HAS).

En savoir plus : www.ordremk.fr



Vous êtes jeunes parents, et vous vous retrouvez confrontés à une situation inattendue : votre nourrisson tousse, mange moins bien, respire mal. Le recours à la kinésithérapie respiratoire ambulatoire, dès les premiers signes de gêne respiratoire de votre nourrisson, est l'attitude la plus adaptée.

Sur avis de votre médecin, généraliste ou pédiatre, contactez au plus vite votre kinésithérapeute. Il vous évitera un recours intempestif aux services d'urgences hospitaliers, vous évitera perte de temps et inquiétude, permettra à votre bébé de retrouver sa sérénité naturelle, une respiration apaisée, une vie paisible.

Toux, respiration bruyante ou difficile, perte d'appétit, consultez vite votre médecin, et appelez votre kinésithérapeute.

L'ordre des masseurs kinésithérapeutes vous conseille, pour votre sécurité et celle de vos proches. Faites appel à des professionnels compétents et formés pour vous accompagner dans ces moments difficiles.

Communiqué de presse du CNOMK

La kinésithérapie respiratoire à nouveau reconnue comme efficace et sûre pour soulager le nourrisson.

En cette période de l'année où l'épidémie atteint un pic, l'Ordre souhaite rappeler le rôle essentiel que joue le kinésithérapeute dans le soulagement du nourrisson et la prévention de l'aggravation de la maladie. Concrètement, la kinésithérapie respiratoire permet de dégager les bronches de l'enfant pour qu'il puisse mieux respirer et donc continuer à s'hydrater, se nourrir et mieux dormir.

Cette action bénéfique du kinésithérapeute sur les symptômes de la bronchiolite chez le nourrisson a été sans cesse confirmée et reconnue successivement par plusieurs institutions de santé.

Récemment, le Collège de la masso-kinésithérapie a publié un avis daté du 12 novembre 2013 inscrivant le recours à la kinésithérapie respiratoire dans le traitement des symptômes de la

bronchiolite chez le nourrisson dans le cadre des « bonnes pratiques ». Cet avis rappelle que la kinésithérapie respiratoire est « efficace et garante de la sécurité des petits patients » et confirme la fiabilité de la technique d'Augmentation du Flux Expiratoire (AFE) pratiquée par les professionnels français.

Cet avis vient s'ajouter à une série d'études menées par des institutions incontournables du secteur de la santé :

- les préconisations de la Haute Autorité de Santé appliquées par la Société française de pédiatrie qui encouragent le recours à la kinésithérapie respiratoire pour le traitement des symptômes de cette pathologie ;
- les recommandations formulées à l'issue de la Conférence de consensus médecins kinésithérapeutes du 21 septembre 2000 et, jusqu'à présent, jamais démenties par une étude fiable ;
- les constatations de l'Assurance Maladie qui indiquent clairement que la kinésithérapie est indiquée pour cette pathologie : « après chaque séance, l'enfant se sent généralement mieux ».

Alors que près d'un demi-million de nourrissons sont exposés chaque année aux épidémies de bronchiolite aiguë, l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes - garant de la qualité des soins et de la sécurité des patients - tient à rappeler que la pratique de la kinésithérapie respiratoire est très encadrée en France. Il souhaite ainsi définitivement lever toute imprécision ou amalgame qui pourrait être de nature à inquiéter certains parents : les pratiques les plus controversées comme le drainage de posture et les percussions dites « clapping » qui sont visées par les études hostiles ne sont plus recommandées en France depuis 1994.

Avis du CMK du 12 novembre 2013 <http://www.ordremk.fr/wp-content/uploads/2013/12/avis-CMK-Bronchiolite.pdf>

L'épidémie de bronchiolite aiguë du nourrisson revient, comme chaque année à la même période.

Jeunes parents, vous êtes désarmés et inquiets lorsque subitement votre bébé se met à tousser, respire mal, dort et mange moins bien ?

Vous devez impérativement consulter rapidement votre médecin généraliste ou votre pédiatre.

La kinésithérapie respiratoire constitue le plus souvent le traitement de choix, dès les premiers signes de la maladie, et sera prescrite par votre médecin.

Dans ce cas, prenez contact dans les meilleurs délais avec votre kinésithérapeute.

Lui seul pourra aider votre enfant à passer ce cap difficile, éviter ainsi une éventuelle hospitalisation et répondre à vos inquiétudes.

Vous éviterez une perte de temps fâcheuse et votre enfant pourra retrouver son entrain habituel en quelques jours.

Le kinésithérapeute : un professionnel, compétent et formé, disponible pour vous accompagner dans ces moments difficiles.

N'hésitez pas ! Pour la santé de votre enfant et sa sécurité, en cas de doute, demandez conseil à votre kinésithérapeute.



CMK, 85 Rue Duhesme 75018 PARIS

www.college-mk.org

secretariat@college-mk.org

COLLOQUE DU 21 SEPTEMBRE 2013 KINESITHERAPIE 2.0

QUEL AVENIR POUR LA KINESITHERAPIE ?
Une journée de prospective réussie !

Le samedi 21 septembre 2013, dans le cadre prestigieux du Sénat et organisé par le CIROMK Ile de France-La Réunion, s'est tenue la journée : « La Kinésithérapie 2.0 ». Les 108 participants qui avaient répondu présents à ce colloque démontraient ainsi tout leur intérêt pour l'avenir de notre profession. Avant toute chose, toutes nos excuses à ceux qui n'ont pu assister à cette manifestation : en effet, les places étant limitées, nous n'avons pas pu satisfaire toutes les demandes d'inscription.

Nous voulions à travers cette journée, réfléchir sur l'évolution et donc sur les changements de nos pratiques pour les 15 ans à venir. Pour ce faire, nous avons opté pour quelques grands principes. Avant tout, faire intervenir des acteurs externes à notre profession. C'est ainsi que M. Jean-François LAMOUR député de Paris (ancien ministre et kinésithérapeute) et le parrainage de M. le sénateur Gilbert ROGER représentaient le monde politique. Le monde institutionnel était, lui, représenté par les 2 directeurs des ARS d'Ile de France et de La Réunion : M. Claude EVIN et Mme Chantal de SINGLY. Le Président national de notre Ordre, M. Jean-Paul DAVID complétait ce plateau prestigieux. Nous avons tenu tout particulièrement à ce que nos jeunes confrères soient présents et ils furent représentés par M. Lucas FLECHE du groupe Avenir Kiné, FNEK, cette journée leur était particulièrement dédiée. Nous avons voulu également avoir un regard interdisciplinaire en invitant : un consultant en santé et médico-social : M. Jean CADET, un ingénieur en recherche et développement : Gabriel KEPKLIAN, une Géographe, Professeur des universités : Mme Jeanne Marie AMAT ROZE et un représentant de l'ASIP santé : M. Vladimir VILTER. Enfin nous avons tenu à ce que les patients soient associés à nos travaux et c'est M. Jean-Marie PEREZ, Président de France AVC, qui les représentait.



6

Que pouvons-nous retenir de toutes ces interventions ? L'extrême densité de tous les propos exposés. Les institutionnels ont insisté sur le « rôle central des MK dans la santé du pays » et sur l'avenir imminente important de la profession dans la chaîne de santé. Ce maillon indispensable doit voir sa formation évoluer, car les techniques changent et évoluent également. La reconnaissance de cette formation vers le Master2 s'impose donc, de toute évidence. Elle ne peut que s'accompagner par un renforcement de notre formation continue qui est devenue obligatoire. Ainsi les kinésithérapeutes devraient devenir des ingénieurs de la santé. Ils doivent devenir également des acteurs de première intention (ils le sont souvent de fait sur certains secteurs géographiques de notre territoire régional). Le développement des nouvelles technologies et notre participation active à la télémédecine vont bouleverser nos méthodes de travail.

L'après-midi était consacré à trois tables rondes. La première, sur les pratiques de demain, nous a permis d'entrevoir différentes formes d'exercices se pratiquant hors champ conventionnel. Nous avons pu mesurer à ce sujet les problèmes juridiques que ces dernières posaient. L'étude d'une expérience en maison de santé pluridisciplinaire, si elle comporte de nombreux avantages, n'est pas à l'abri de nombreux inconvénients. La deuxième table ronde allait nous faire prendre conscience de la rapidité de l'intrusion des nouvelles technologies dans les 15 ans à venir. La masse des données pour chaque patient est considérable. Elle pourra être active, grâce à l'informatique qui doit permettre une exploitation rapide et efficace entre les différents intervenants, à condition que ces systèmes soient parfaitement sécurisés. Les nouvelles technologies peuvent aussi permettre à nos techniques de devenir plus attractives et moins fastidieuses. L'apparition de nouveaux outils pédagogiques et ludiques en ligne, ou l'utilisation de la Wii en rééducation nous ouvre un champ immense de développement. Enfin, la dernière table ronde sur les nouvelles perspectives de nos formations nous confortait sur la première impression du matin : nous devons rapidement faire évoluer notre formation initiale en prenant en compte trois paramètres : la formation théorique, pratique et clinique, elle dépend de l'avenir de notre profession. Et dans cette perspective, nos institutions professionnelles ont un rôle prépondérant.

Ainsi se terminait une journée dense et pleine d'espoir. Encore un grand merci à tous nos intervenants qui, par la très haute qualité de leurs interventions, nous ont permis de poser les fondements de cette réflexion prospective de notre exercice de demain. Le CIROMK Ile de France-La Réunion, en s'investissant dans cette journée, a démontré qu'il est l'un des vecteurs dynamiques essentiels de notre réflexion professionnelle pour que cette dernière occupe pleinement sa place dans notre système de santé.

Jean-Louis BESSE, Président de la commission EPP

FOCUS SUR L'ÉVÉNEMENT KINE 2.0 A LA REUNION

Participants :

Alain CHOULOT et Yannick AH-PINE pour le CIROMK IdF - La Réunion
Marc André CHARREL et Danièle BAILLIF-BOY pour le CDOMK La Réunion
Thierry BOUVIER, Directeur IFMK La Réunion
Eric Wagner, Président de l'URPS MK La Réunion-Mayotte
Eric PERLOTTI pour Kiné Réunion Prévention
Geoffrey BUCHOU, MK, Membre de la Société Réunionnaise des MK du Sport

Une table ronde baptisée « kiné 2.1 » dans la suite logique du colloque du 21 septembre 2013 au Palais du Luxembourg, organisée par le CIROMK IdF-La Réunion s'est déroulée le 19 décembre dernier à La Réunion. Le comité de pilotage comprenant les 2 conseillers de l'interrégion IdF-La Réunion (Alain CHOULOT et Yannick AH-PINE) ainsi que Marc André CHARREL pour le CDO de La Réunion avait pour objectif d'engager une réflexion sur les possibilités ouvertes sur le plan local à partir des prospectives énoncées lors du colloque francilien.

L'étape préparatoire de cette table ronde a été d'annoncer à l'ensemble des masseurs-kinésithérapeutes réunionnais la mise en ligne des vidéos retraçant les différents propos des intervenants et leur vision de la kinésithérapie dans 20 ans. Le forum mis à disposition permettait à chacun de pouvoir réagir sur des thèmes tels que : l'article 51 de la loi HPST, les nouvelles technologies dans le domaine de la kinésithérapie ou encore sur les différentes facettes de notre profession.

La seconde étape du comité de pilotage était de trouver des personnes volontaires et intéressées par une possible évolution de la profession au travers de leur expérience professionnelle ou de leur vision de la profession afin de constituer une première table ronde.

Les discussions de ce « Kiné2.1 » ont porté essentiellement sur le discours de Chantal de Singly, directrice de l'ARS Océan Indien et de l'invitation faite aux MK de porter un projet entrant dans le cadre d'une coopération ou d'une offre de soin différente. Les mots « prévention », « diabète », « sport santé », « obésité » ont été souvent évoqués lors de notre journée de travail. Les échanges se poursuivent sur ces thèmes afin d'éventuellement concrétiser un projet si celui-ci se dessinait dans les prochaines semaines.

Le 6 février prochain, l'ARS OI organise un débat public dans le cadre de la Stratégie Nationale de Santé (SNS) présentée par Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales et de la Santé le 23 septembre 2013. Cette stratégie, qui donnera lieu à une loi de Santé en 2014, s'articule autour de trois piliers complémentaires : la prévention, organiser les soins autour des patients et en garantir l'égal accès (la révolution du « premier recours ») et la démocratie sanitaire pour renforcer l'information et les droits des patients.

Ce débat public constituera-t-il une étape supplémentaire à notre « Kiné 2.1 » ?

Yannick AH-PINE, Secrétaire général adjoint

Les vidéos du colloque organisé par le CIROMK IDFR, en partenariat avec la FNEK le 21 septembre dernier au Palais du Luxembourg sont maintenant disponibles sur le site du conseil interrégional dans leur version longue. Une version courte reprenant les moments importants de la journée est également disponible.

Tous ceux qui n'ont pu être présents durant cette journée ont donc maintenant la possibilité de visionner les différentes interventions, et de réagir grâce au forum que nous avons mis en place.

C'est bien l'ouverture d'un débat prospectif que nous avons souhaité, et l'état des lieux dressé par certains s'articule avec les regards ou les propositions d'autres. Vos avis, vos expériences personnelles sont donc autant d'éléments contributifs à cette réflexion générale qui s'engage, qui doit permettre d'envisager l'évolution de la kinésithérapie sur nos territoires dans les 15 années futures.

Le 2.0 c'est aujourd'hui, à nous de le faire vivre, avant la prochaine évolution...

A vos ordinateurs, à vos claviers !

Voir les vidéos
<http://idf reunion.ordremk.fr/representation-de-la-profession/conferences/>

Ouverture d'un forum de discussion sur l'avenir de la kinésithérapie
<http://kine2point0.ordremk-idf.fr>



Développement Professionnel Continu

L'article 59 de la loi HPST du 21 juillet 2009 institue une obligation de Développement Professionnel Continu (DPC) pour l'ensemble des professionnels de santé, codifié par l'article L4382-1 du code de la santé publique pour les auxiliaires médicaux (livre III)

Le DPC cumule deux formes d'apprentissage: la formation continue (FC) d'une part, et l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) de l'autre. Les deux démarches s'imbriquent: l'EPP permet d'identifier des points à renforcer et constitue un dispositif de questionnement des pratiques permettant aux kinésithérapeutes de développer une démarche qualité. La FC apporte les connaissances et les compétences nécessaires pour s'améliorer. La liste des outils éligibles au DPC, proposée par la Haute Autorité de Santé (HAS), est volontairement large. Formations présentielles, e-learning, DU, écriture d'articles, maîtrise de stage, protocoles d'exercice interprofessionnel... tout le monde devrait donc y trouver son compte et remplir, sans souci l'obligation d'une action pérenne de DPC par an.

Le développement professionnel continu a pour objectifs :

- l'évaluation des pratiques professionnelles,
- le perfectionnement des connaissances,
- l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins
- la prise en compte des priorités de santé publique
- la maîtrise médicalisée des dépenses de santé.

L'ordre est membre de la commission scientifique du Haut Conseil des Professions Paramédicales, concernée notamment par les orientations de DPC et l'évaluation des organismes de formation (articles D. 4381-6-1 et D. 4381-6-1 du code de la santé publique).

L'ordre s'assure que le professionnel a satisfait à son obligation de DPC (articles R. 4382-10, R. 4382-11, R. 4382-12, R. 4382-13 du code de la santé publique). Cette mission est dévolue aux conseils départementaux, CDOMK.

L'ordre et l'EPP

La diffusion des règles de bonnes pratiques est une mission des CDO (Art. L 4321-18 du CSP).

L'organisation et la participation à des actions d'EPP est une compétence ordinale pour la profession de masseur kinésithérapeute, dévolue aux conseils (inter) régionaux. (Art. L 4321-17 du CSP)

L'EPP mise en place par l'ordre ne saurait être exhaustive et doit strictement se limiter au cadre des missions ordinales : secret professionnel, hygiène et sécurité (gestion des risques), comportement professionnel (déontologie)...

- Secret professionnel (art. R.4321-55 du CSP)

- Libre choix du patient (art. R.4321-57 du CSP)

- Qualité, sécurité et efficacité des soins (art. R.4321-59 du CSP)

- Délivrance de soins fondés sur les données actuelles de la science (art. R.4321-80 du CSP)

- Information des patients (art. R.4321-83 du CSP)

- Consentement des patients (art. R.4321-84 du CSP)

Le CIROMK IdF La Réunion facilite le questionnement des professionnels sur ces thèmes, à travers la diffusion d'informations ou d'outils, disponibles sur son site, en relayant les propositions élaborées par le Conseil national, et incite les kinésithérapeutes à s'engager dans une formation continue, garantissant qualité des soins et sécurité des patients.

Pour en savoir plus : C'est quoi l'EPP de l'Ordre des MK / Site du CNOMK / Page EPP

Jean-Louis BESSE, Président de la commission EPP et Dominique PELCA, Président

*Virginie TADOUNT,
Séverine PENHOAT,
Marie GALIEGUE,
et les Conseillers
vous présentent
leurs meilleurs
voeux
pour l'année
2014 !*

Edité par le Conseil interrégional de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes d'Ile de France et de La Réunion

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Dominique PELCA

Secrétaire de rédaction : Éric DELEZIE

Rédacteur : Jean-Louis BESSE, Yannick AH-PINE, Florent TBOUL

Création maquette et mise en page : Virginie TADOUNT

Pour joindre votre conseil

5 rue Francis de Pressensé
93 210 La Plaine Saint-Denis
Tél. 01 48 22 82 82
Fax : 01 48 22 64 95
secretariat@ordremk-idf.fr

Secrétaire administrative : Séverine PENHOAT
Assistante de direction : Virginie TADOUNT
Greffière de la CDPI : Marie GALIEGUE
Horaires d'ouverture : Lundi au vendredi / 9h - 12h et 14h - 17h

[Http://idf reunion.ordremk.fr](http://idf reunion.ordremk.fr)